

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

### **Convocation : 16 septembre 2020**

**Membres : 11 Présents : 8 Absents : 3 Votants : 11**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, , Pauline DEVOS, Grégory THOUIN, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER.

Absents excusés: Fanny COLBOC, Denis FERDY, Claire GARRIGUE-LANGLOIS,

Procurations : Fanny COLBOC à Jessica HUYGHE ; Claire GARRIGUE LANGLOIS à Pauline DEVOS, Denis FERDY à Grégory THOUIN

**Secrétaire de séance** : Isabelle AUBRY

Le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un(e) secrétaire
2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
3. Présentation par M. Cédric Nouvelot et Mme Christine Durand, Conseillers départementaux, des soutiens financiers attribués aux petites communes rurales.
4. Retour sur la vie communale des mois d'août et septembre 2020 :
  - 4.1- Accident Rue de Ver sur Mer
  - 4.2- Gens du voyage
  - 4.3- Inondations et complément de travaux potentiels à réaliser (en attente devis VRD Services) : « Visite » des canalisations, création d'un puisard, reprofilage du Chemin des Moulins
  - 4.4- Mariage de Théo Flament avec Veronica Kiseleva
  - 4.5- Dératisation
  - 4.6- Fête de Ste Croix du 13/09
5. Travaux :
  - 5.1- Sécurisation du bâtiment du Clos Saint Martin (cf. devis à venir)
  - 5.2- Evacuation par la société DomVer des pierres autour de l'église (cf. devis)
  - 5.3- Aménagement des accès du cimetière par la société Leblois Environnement (cf. devis)
  - 5.4- Signalétique du dos d'âne par la société Signaux Girod (cf. devis)
  - 5.5- Eclairage du Chemin de la Couture par la société SDEC (cf. devis)

- 5.6- Coupe et évacuation des arbres de la ruine, rue de Ver (cf. courrier Consorts Turgis)
6. Conditions d'ouverture de l'église
7. Point sur la situation financière de Ste-Croix-sur-Mer / Budget primitif 2020
8. Rapport des différentes commissions
9. Questions et informations diverses

## **1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE**

Isabelle AUBRY est désignée secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

### **Décision**

Le compte-rendu du conseil du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité et signé.

## **3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

Monsieur le maire propose le changement du point 3 de l'ordre du jour.

En effet, la présentation prévue par Monsieur Cédric NOUVELOT et Madame Christine DURAND est reportée à une prochaine réunion pour permettre à un maximum de conseillers municipaux d'y assister.

Le point 3 est donc consacré à la désignation d'un coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

### **Décision**

Isabelle AUBRY est désignée comme coordinatrice communale pour le recensement de la population. Un arrêté sera pris en ce sens.

## **4. RETOUR SUR LA VIE COMMUNALE DES MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 2020**

### **4.1 Accident rue de Ver sur Mer**

Le 6 août dernier un accident est survenu rue de Ver suite à la perte de contrôle d'un véhicule par sa conductrice. La gendarmerie de Port-en-Bessin a procédé à un constat.

Nous souhaitons un bon rétablissement à la conductrice.

### **4.2 Gens du voyage et jeunes au Clos Saint-Martin**

Malgré la décision du conseil municipal de bloquer l'entrée du Clos Saint-Martin par des plots en béton, des caravanes des gens du voyage se sont introduites sur le site en traversant le cimetière.

De même, de nombreux jeunes "investissent" le bâtiment pour se retrouver et laissent régulièrement le local dans un état pitoyable. On a constaté de nombreuses dégradations et avons retrouvé des débris de tous genres.

L'équipe municipale et des volontaires sont venus un samedi après-midi du mois d'août pour nettoyer le local et le terrain. Monsieur le maire adresse un grand merci à tous.

### **4.3 Mariage de Théo Flament et Veronica Kiseleva**

Le mariage de Théo FLAMENT et Veronica KISELEVA a été célébré le 5 septembre. Ce fut un bon moment et un bel échange avec le jeune couple. La cérémonie a été retransmise en duplex avec Saint-Pétersbourg pour le plus grand bonheur de la famille de la mariée.

#### **4.4 Inondations et complément de travaux potentiels à réaliser**

Les travaux de la rue du Bout-Caïn votés au Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2020 ont été exécutés par la société VRD Services. Ces travaux ont permis la réfection de la canalisation d'eau pluviale avec mise de l'ensemble au diamètre de 300 mm et création de 2 avaloirs.

Suite aux inondations dues aux pluies du 16 août 2020 et analyse de la situation avec VRD Services, un nouvel ensemble de travaux est mis à l'étude : inspection par caméra des canalisations, création d'un puisard, reprofilage du Chemin des Moulins.

#### **4.5 Dératisation**

Le 14 septembre l'opération de dératisation votée par le Conseil du 1<sup>er</sup> juillet a débuté avec la mise en place de 80 postes d'appâtage avec appâts toxiques. Les étapes suivantes consistent à contrôler l'ensemble des postes (après 15 jours) à former des agents municipaux, et à relocaliser les postes sans consommation.

#### **4.6 Fête de Ste croix le 12 et 13 septembre**

L'initiation au char à voile du samedi a été remplacée à cause du manque de vent par une ballade en zodiac ou canoë, et a réuni 28 personnes.

Le spectacle équestre et musical du dimanche a lui aussi été très apprécié, avec 200 participants et la présence de Cédric NOUVELOT.

### **5. TRAVAUX**

#### **5.1 Sécurisation du bâtiment du Clos Saint-Martin**

Afin d'éviter les intrusions des derniers mois, le Maire propose au conseil l'installation de portes métalliques et de dalles de verre. Après consultation de devis, il est décidé de choisir l'entreprise DISPANO pour un montant de 1 661.14 € TTC. Le coût des dalles de verre se situe aux alentours de 200.00 €. Les travaux se feront en régie.

#### **Décision**

Adopté à l'unanimité

#### **5.2 Evacuation par la Société DomVer des pierres autour de l'église**

Le conseil approuve la décision d'évacuer les pierres autour de l'église pour un coût de 240.66 €.

#### **Décision**

Adopté à l'unanimité

#### **5.3 Aménagement des accès du cimetière par l'entreprise Leblois Environnement**

L'entreprise Leblois a été choisie pour aménager un escalier dans le cimetière du bourg. Le coût de cette opération est de 791.88 € TTC.

Cet escalier se situera à droite de l'entrée de l'église. Les pierres pour la réalisation de cet escalier seront celles évacuées par DomVer terrassement si le coût de la taille n'excède pas 300 euros.

Un devis va être demandé.

#### **Décision**

Adopté à l'unanimité

#### **5.4 Signalétique du dos d'âne rue de Ver-sur-Mer par la société Signaux Girod**

La signalétique annonçant le dos d'âne rue de Ver est à remplacer. Le coût total est de 1 241.86 € TTC. (Panneaux : 401.86 € TTC et pose 840.00 € TTC). Il est proposé l'achat seul des panneaux et une pose en régie. Il conviendra également de faire couper l'arbre en bordure qui occasionne une ombre gênante sur le cousin berlinois en question.

#### **Décision**

Adopté à l'unanimité

#### **5.5 Eclairage du chemin de la Couture par le SDEC Energie**

Le devis de l'éclairage du chemin de la Couture (2 foyers, 60 m de réseau) par le SDEC Energie est d'un montant total de 6 281.88 € TTC dont 3 402.69 € pour la commune.

#### **Décision**

4 voix pour – 3 voix contre – 4 abstentions : la proposition n'est pas adoptée.

Suite au vote, le Conseil demande que soit identifié l'ensemble des besoins en éclairage de la commune et qu'un devis global soit proposé par le SDEC.

#### **5.6 Coupe et évacuation des arbres de la ruine, rue de Ver**

La coupe et à l'évacuation des arbres entourant la ruine de la rue de Ver sont l'affaire des parties concernées.

La commune poursuit sa démarche de prise d'un arrêté de péril.

### **6. CONDITIONS D'OUVERTURE DE L'EGLISE**

Après de nombreux échanges il est convenu d'ouvrir l'église quotidiennement. Madame Claudine COIFFIER s'est gentiment proposée et sera relayée lors de ses absences.

### **7. POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE**

La situation financière à ce jour doit permettre à la commune de clôturer l'année sans modification à apporter à son budget primitif.

### **8. RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

#### **Commission voirie, bâtiments, travaux :**

La Commission s'est réunie le 31 août avec les Commissions Eglise et cimetière et Urbanisme ; le compte-rendu a été diffusé à l'ensemble du Conseil.

La rénovation de la signalétique des dos d'âne route de Ver et route de Crépon et des marquages au sol route de Banville est prévue par STM.

**Commission animation** : une réunion avec les associations est prévue le 16 octobre à 20 heures.

**Commission environnement** : la commission s'est réunie le 9 septembre.

#### **Mare aux chevreuils :**

- D'une surface d'environ 4800 m<sup>2</sup>, l'entretien et la rénovation de la Mare aux Chevreuils peut bénéficier d'une aide financière : 80% Agence de l'eau, 20% STM.
- Contact a été pris par Claire LANGLOIS avec la PRAM, Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de

Normandie.

- La commission propose un projet d'entretien et de valorisation : conserver à la mare son caractère de réserve naturelle sauvage ; valoriser le lieu en créant une promenade sur une des largeurs avec un poste d'observation de la faune et la flore ; favoriser une végétation choisie pour camoufler le grillage.
- Un rendez-vous est fixé le 30 septembre à 11h pour visiter le site avec Mme Domingues de la PRAM.

**Embellissement du village** : Fleurissement, entretien des bordures et talus.

- Commencer une expérimentation de fleurissement des trottoirs avec des graines de vivaces ou annuelles sélectionnées type roses trémières, giroflées...pour pouvoir la proposer plus largement par la suite ; premières expérimentations par les membres du conseil et des habitants qui souhaitent fleurir et entretenir leurs trottoirs.
- Préparer des plants pour le printemps, pour les talus et bordures appartenant à la commune à partir de graines récoltées localement.
- Concernant les talus bâchés, une grande partie des bâches est toujours apparente (voir lotissement du Vieux Colombier) ; proposition de recouvrir les parties non végétalisées de BRF (Bois Raméal Fragmenté, issu du broyage des branches).
- Reconduire les jachères fleuries du Clos St Martin et le long du chemin de la Mare aux Chevreuils pour le plaisir des yeux, des visites sportives et des promenades.

**Entretien des pommiers communaux** :

- Proposition d'un chantier collectif automne/hiver au Clos St-Martin, dans la suite du chantier collectif des plantations, avec construction de petites barrières en bois autour de pommiers, et épandage de BRF au pied des arbres pour limiter la pousse d'herbes non désirées ; contact pris auprès d'une entreprise du village pour pouvoir récupérer du BRF gratuitement, apporté sur un lieu dédié (Clos Saint-Martin)
- Proposition d'un atelier conseil municipal CADASTRE pour préciser les zones privées/ communales comme évoqué lors de notre première balade.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

**Prochaines permanences des élus le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois**

3 octobre : Dominique POTIER – Fanny COLBOC

7 novembre : Grégory THOUIN – Denis FERDY

5 décembre : Eric LECHÉMINANT – Guillaume LEMENAGER

**Illuminations de Noël**

Il est proposé de revoir les illuminations de Noël de la commune. Le dossier est à l'étude.

**Utilisation de la salle communale par l'association des parents d'élèves**

Il est décidé de mettre gratuitement à disposition de l'APE la salle communale le lundi fin d'après-midi.

**Bilan de fin de contrat avec l'entreprise Leblois Environnement**

L'entreprise Leblois Environnement entretient les espaces verts du Clos st Martin, les cimetières et le lotissement route de Colombers. Guillaume LEMENAGER a rencontré Jean-Yves LEBLOIS afin de faire le point avec lui. Il a été demandé à l'entreprise de veiller à tondre le terrain du Clos Saint-Martin avant toutes manifestations et d'optimiser l'entretien sur le cimetière autour de l'église. Le constat est positif et il est décidé de reconduire le contrat pour une année aux mêmes conditions tarifaires.

**Décision**

Adopté à l'unanimité

**Fin de contrat à prévoir pour Jocelyne Garnier, agent d'entretien de la commune :**

Jocelyne Garnier ayant atteint la limite d'âge, ne peut plus être employée par la commune. Son contrat ne pourra être renouvelé. Il est prévu de la remplacer à échéance.

**Prochaine séance de conseil prévue le mercredi 4 novembre 2020 à 19h**

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance